



BISCHWILLER

PÔLE « SERVICES A LA POPULATION »
ACCUEIL-POPULATION - ☎ 03 88 53 99 53

DEMANDE DE TITRES D'IDENTITE – PIECES A FOURNIR

Dépôt des demandes **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** :

- Du lundi au vendredi de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 17h00**
- Le samedi de **9h à 10h40**

Retrait impératif des titres d'identité dans un délai de **3 mois après réception en mairie sans rendez-vous aux mêmes horaires que pour les dépôts de demandes**

PERSONNES MAJEURES

La présence du demandeur est **obligatoire** pour le dépôt de la demande et le retrait du titre d'identité (passeport ou CNI)

La demande peut être faite :

- Par internet (ce mode de demande est à privilégier autant que possible) sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>. Après avoir effectué la pré-demande en ligne, il faut imprimer le récapitulatif et l'apporter lors du rendez-vous.
- Par formulaire papier (CERFA vert) disponible en mairies à compléter au **stylo noir**

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE LORS DU RENDEZ-VOUS :

- Une photo d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) **de moins de 6 mois**, répondant impérativement aux caractéristiques suivantes :
 - Prise de face et **sur fond gris clair ou bleu clair**
 - Visage et cou **dégagés** (pas de col montant ou col roulé, pas de frange longue)
 - Rien dans les cheveux
 - Il est préférable d'enlever les lunettes
- Pour une 1^{ère} demande** : **l'original de la copie intégrale ou de l'extrait de votre acte de naissance**, datant de moins de 3 mois, à demander à la Mairie de votre lieu de naissance
- Pour un renouvellement** : **votre carte d'identité ou votre passeport à renouveler**
- PHOTOCOPIE** d'un **justificatif de domicile récent à votre nom** (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance logement, titre de propriété ou quittance de loyer – la copie d'une facture électronique est acceptée)
- L'original et la photocopie** d'un justificatif d'identité avec photo (permis de conduire – carte vitale avec photo...) si vous ne possédez plus de pièce d'identité
- En cas de perte ou vol** : déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie) + original de la copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois
- Coût** : Les timbres en vente dans un débit de tabac ou en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>
 - **Passeport** : première demande ou renouvellement 86 € en timbres fiscaux (**Gratuit** pour les changements d'adresse ou de nom tel qu'ajout ou retrait nom marital)
 - **Carte d'identité** : **gratuit sauf en cas de perte ou ce vol** (25 € en timbres fiscaux)

PERSONNES MINEURES

La présence de l'enfant est **obligatoire** pour le dépôt de la demande de titre, accompagné de son représentant légal et pour le retrait à partir de 12 ans (prise d'empreintes à partir de 12 ans).

La demande peut être faite :

- Par internet (ce mode de demande est à privilégier autant que possible) sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>. Après avoir effectué la pré-demande en ligne, il faut imprimer le récapitulatif et l'apporter lors du rendez-vous.
- Par formulaire papier (CERFA jaune) disponible en mairies à compléter au **stylo noir**

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE LORS DU RENDEZ-VOUS :

- Une photo d'identité** (norme ISO/IEC 19794-5 : 2005) **de moins de 6 mois**, répondant aux impérativement aux caractéristiques suivantes :
 - Prise de face et **sur fond gris clair ou bleu clair**
 - Visage et cou **dégagés** (pas de col montant ou col roulé, pas de frange longue)
 - Rien dans les cheveux
 - Il est préférable d'enlever les lunettes
- Pour une 1^{ère} demande : l'original de la copie intégrale ou de l'extrait de votre acte de naissance**, datant de moins de 3 mois, à demander à la Mairie de votre lieu de naissance
- Si les deux parents sont nés à l'étranger** et que l'acte de naissance de l'enfant ne mentionne pas la nationalité : **l'original de l'acte de naissance du parent français**,
- Pour un renouvellement : La carte d'identité - passeport – ou TIR (titre d'identité républicain)** à renouveler du mineur
- PHOTOCOPIE** d'un **justificatif de domicile récent au nom du représentant légal** (facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone, avis d'imposition ou de non-imposition, quittance d'assurance logement, titre de propriété ou quittance de loyer – la copie d'une facture électronique est acceptée)
- L'original et la photocopie d'un justificatif d'identité** (carte d'identité – passeport – carte de séjour...) du représentant légal
- En cas de perte ou vol** : déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie)
- En cas de perte ou vol** : déclaration de perte (établie en mairie) ou de vol (établie en gendarmerie) + original de la copie intégrale de l'acte de naissance du mineur datant de moins de 3 mois
- En cas de garde alternée** : fournir la pièce d'identité et le justificatif de domicile de l'autre parent
- Coût** : Les timbres en vente dans un débit de tabac ou en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr>
 - **Passeport** :
 - ✓ 17€ en timbres fiscaux pour les mineurs de moins de 15 ans
 - ✓ 42€ en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 ans et plus
 - **CNI : gratuit sauf en cas de perte ou ce vol** (25 € en timbres fiscaux)